

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 05 juin 2025

Membres en exercice :

15

Le cinq juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL Maire

Présents : 12

Votants : 13

Présents : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Alain RAYNALDY, Sébastien RAYNAL, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Patrice BRINGER, Sébastien JACQUES

Pour : 13

Représentés : Luc GODÉRIAUX-LEDRU représenté par Nathalie BONNAL

Contre : 0

Excusés : Jeanne VANOVERMEIRE, Alain COMPEYRON

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Gilles PASCAL

Objet : Dénomination des voies - DE_2025_016

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au conseil municipal :

- D'accepter le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et d'engager les démarches préalables à leur mise en œuvre.
- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privés ouvertes à la circulation et des lieux-dits listés ci-dessous.
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- D'adopter les dénominations suivant le tableau ci-dessous.

TYPE	NOM DE LA VOIE
voie	Arbouroux
voie	Baraque de Chassagnes
voie	Baraque de Limouze
voie	Baraque de Péculon
voie	Carteyrols
voie	Channac
voie	Château de Combettes
voie	Cheminade
voie	Chemin de Chaplade
voie	Chemin de la Colagne
voie	Chemin de la Fontaine

Date de transmission de l'acte: 24/06/2025

Date de réception de l'AR: 24/06/2025

048-200083335-DE_2025_016-DE

A G E D I

voie	Chemin de l'Aubépine
voie	Chemin de l'Aubrac
voie	Chemin de l'Ecole buissonnière
voie	Chemin des Abreuvoirs
voie	Chemin des Amats
voie	Chemin des Deux Fontaines
voie	Chemin des Ecoliers
voie	Chemin des Fromagers
voie	Chemin du Bois de Jouffre
voie	Chemin du Côteau
voie	Chemin du Martina
voie	Chemin du Pied d'Escure
voie	Chemin du Pont de borne
voie	Chemin du Savigner
voie	Chemin d'Ussel
voie	Chemin du Terre Neuve
voie	Chemin du Truc
voie	Chemin la Péro
voie	Chon de la Croux
voie	Combemaury
voie	Combettes
voie	Combettes haut
voie	Fumas
voie	Ganivet
voie	Gazelle de Lachamp
voie	Gibelin
voie	Impasse Beausoleil
voie	Impasse Bel air
voie	Impasse de Chabridet
voie	Impasse de Dalbières
voie	Impasse de la Bonnette
voie	Impasse de la Chaumille
voie	Impasse de la Combe
voie	Impasse de la Ferme
voie	Impasse de la Grange
voie	Impasse de Larbussel
voie	Impasse de l'Atelier
voie	Impasse de la Tour
voie	Impasse des Bartas
voie	Impasse des Belges
voie	Impasse des Coustilles
voie	Impasse des Framboises
voie	Impasse des Frères
voie	Impasse des Genêts
voie	Impasse des Poiriers
voie	Impasse du Barry bas
voie	Impasse du Couderc
voie	Impasse du Mas du Crouzet
voie	Impasse du Prada
voie	Impasse du Ruisseau

Date de transmission de l'acte: 24/06/2025

Date de reception de l'AR: 24/06/2025

048-200083335-DE_2025_016-DE

A G E D I

voie	Impasse du Sabotier
voie	Impasse du Tilleul
voie	La Chapelle
voie	La Fage
voie	La Fage Basse
voie	La Gazelle de Ribennes
voie	La Penderie
voie	La Trinité
voie	Le Bouchet
voie	Le Crouzet
voie	Les Faïsses
voie	Les Moulinches
voie	Lou Terroun
voie	Mas du Crouzet
voie	Moulin de Carteyrols
voie	Moulin de Chassagnes
voie	Moulin de Martin
voie	Moulin des Amats
voie	Moulin des Pigeyres hautes
voie	Moulin de Valès
voie	Passage du Loup
voie	Perjurat
voie	Place de la Fontaine
voie	Place de la Lauze
voie	Prat Ribet
voie	Quintignac
voie	Route de Chassagnes
voie	Route de Lachamp
voie	Route de la Fage
voie	Route de Montchiroux
voie	Route de Ribennes
voie	Route des Loutres
voie	Route des Pigeyres basses
voie	Route des Pigeyres hautes
voie	Route des Vernets
voie	Route du Chalet
voie	Route du Crouzet
voie	Route du Lac
voie	Route du Mazet
voie	Rue Bucolique
voie	Rue Chapela
voie	Rue de la Boucle
voie	Rue de l'Eglise
voie	Rue des Bois
voie	Rue des Fours à chaux
voie	Rue des Frênes
voie	Rue des Jardins
voie	Rue des Lauzes
voie	Rue des Passadous
voie	Rue Droite

Date de transmission de l'acte: 24/06/2025

Date de reception de l'AR: 24/06/2025

048-200083335-DE_2025_016-DE

A G E D I

voie	Rue du Détour
voie	Rue du Four à Pain
voie	Rue du Granit
voie	Rue du Souvenir
voie	Rue Lou Pasturaguet
voie	Rue Soumeyre
voie	Traverse de l'Auberge
	soit 118 voies

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Au registre sont les signatures

Le Maire,
 Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,
 Gilles PASCAL

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le ____ / ____ / 20____
 et publié ou notifié
 le ____ / ____ / 20____



Date de transmission de l'acte: 24/06/2025

Date de réception de l'AR: 24/06/2025

048-200083335-DE_2025_016-DE

A G E D I